

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 AVRIL 2022

Nombre de conseillers en exercice : huit

Présents : M. CUADRADO, Mme LEROUX, M. LEVEQUE, M. NAUDON, Mme TRAPATEAU et M. TRIJEAUD

Excusés : Mme BESSON, M. LAURENT

Secrétaire de séance : Mme TRAPATEAU

M. LAURENT donne pouvoir à M. LEVEQUE

Ordre du jour de la séance :

- Vote des taux d'imposition 2022,
- Approbation du budget primitif 2022,
- Motion contre la fermeture des déchèteries en Charente Limousine,
- Questions diverses.

### APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 mars est approuvé à l'unanimité.

### 1 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 17,64 % (taux communal) + 22,89 % (taux départemental) : 40,53 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 87,11 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 20,70 %

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2021 et de les reconduire à l'identique sur 2022 soit :

- Foncier bâti : **40,53 %**
- Foncier non bâti : **87,11 %**
- CFE : **20,70 %**

Vote :            Pour : 7                            Contre : 0                            Abstention : 0

## **2 – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2022**

M. le Maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec le conseiller aux décideurs locaux de la trésorerie, M. VEILLON. La commission des finances s'est réunie le 23 mars. Des précisions sont données sur certains montants inscrits au budget.

### **Section de fonctionnement :**

Les montants inscrits au budget concernant les dépenses d'électricité et de carburant ont été augmentés de 30 %. En effet, compte tenu des événements actuels, la hausse du coût des énergies est à prévoir. La commune a signé avec le SDEG un groupement de commande pour l'électricité, mais le fournisseur n'est pas sûr de pouvoir maintenir ses tarifs actuels.

L'isolation des combles des bâtiments communaux devrait permettre une économie d'énergie. Quelques pistes sont évoquées pour permettre de faire d'autres économies : le passage des lampes de l'éclairage public en LED, n'allumer qu'une lampe sur deux... Les avis étant partagés, M. TRIJEAUD propose de demander leur avis aux habitants.

Mme TRAPATEAU précise que le budget du SIVOS a été voté. La participation des communes est maintenue à 180 € par habitant pour cette année encore.

Salle polyvalente Maurice Faury : peu de locations sont prévues pour le moment, il y a quelques demandes pour la maison des associations.

### **Section d'investissement :**

Les projets prévus sont :

- L'aménagement de la traversée de l'Arbre (30 000 €),
- La réfection de la mairie (30 500 €),
- Les travaux de voirie, FDAC compris (44 000 €),
- Les travaux au cimetière (6 000 €),
- La restauration du lavoir au Mas (4 000 €),
- La défense incendie (3 000 €),
- Quelques travaux et achats d'équipements pour les salles communales et la maison du Bourg (7 500 €).

Les sommes nécessaires à l'installation de nouveaux points d'éclairage public qui ont été demandées au Mas sont également prévues au budget (3 500 €). Mme TRAPATEAU demande s'il est bien nécessaire de maintenir ces montants sachant que des économies sont à prévoir dans ce domaine.

Monsieur le Maire explique qu'aucun devis n'a été accepté pour le moment, l'étude pour de nouvelles installations sera faite au cas par cas et selon les besoins.

Monsieur Le Maire propose de voter le budget 2022 présenté et équilibré comme suit :

	DEPENSES	RAR (Reste à Réaliser) EN DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	403 196,58 €	--	403 196,58 €
Section d'investissement	229 828,47 €	10 938,20 €	240 766,67 €
TOTAL	643 963,25 €		643 963,25 €

**Vote :**            pour : 7            contre : 0            abstention : 0

### **3 – MOTION CONTRE LA FERMETURE DES DECHETERIES EN CHARENTE LIMOUSINE**

Le 8 février dernier, Calitom, le syndicat mixte en charge de la collecte et du traitement des déchets a voté la fermeture de 9 déchèteries sur les 29 actuellement ouvertes en Charente. Les déchèteries de Montemboeuf et de Terres-de-Haute-Charente sont concernées avec une fermeture prévue respectivement en septembre 2022 et en 2024.

Le syndicat et son bureau n'ont pas une seule fois consulté et concerté les maires des communes ciblées, pourtant principaux intéressés. Certains d'entre eux ont appris la fermeture de leur déchèterie dans la rue ou dans leurs commerces, avant même la présentation officielle aux élus des territoires charentais. Ce plan de fermeture élaboré unilatéralement et avec mépris est inacceptable.

Monsieur le Maire de Mazerolles, à l'instar de Madame la Maire de Terres-de-Haute-Charente, propose donc à l'assemblée délibérante de voter une motion contre la fermeture des déchèteries de Terres-de-Haute-Charente et de Montemboeuf pour les raisons suivantes :

- Terres-de-Haute-Charente est un pôle central du territoire puisqu'elle est démographiquement et géographiquement la commune la plus importante de Charente Limousine et la 6<sup>ème</sup> commune du département. La commune de Montembœuf et sa déchèterie desservent quant à elles un bassin de vie rural étendu.
- La solution proposée s'avère contraire aux enjeux environnementaux actuels. La fermeture de ces différentes déchèteries contraindrait les usagers des communes concernées à parcourir une quinzaine de kilomètres. Cela aurait pour conséquences :
  - La perte d'un service public de proximité indispensable. Quid de la population vieillissante et des habitants dans l'impossibilité de parcourir cette distance ? De plus, parcourir 15kms de routes urbaines et 15 kms de routes rurales, parfois sinueuses et sujettes aux intempéries sont deux choses bien différentes.
  - Un impact pour les artisans et l'évacuation de leurs déchets menaçant le tissu économique déjà fragilisé. Comment les attirer sur un territoire ou les convaincre d'y rester quand la déchèterie la plus proche se trouve à 15kms ?
  - L'explosion des dépôts et brûlages sauvages
  - La multiplication de l'empreinte carbone des usagers.

**Vote :**            Pour : 7            Contre : 0            Abstention : 0

#### 4 – QUESTIONS DIVERSES

**Suite affaire photo église** : Suite à la réponse au mail envoyé par une administrée concernant la photo de l'église parue sur les réseaux sociaux, un courrier de réponse en recommandé avec Accusé de Réception a été reçu en mairie. Celui-ci est lu aux conseillers.

**Anniversaire Pépinières Charentaises** : Les Pépinières Charentaises et les Jardins de l'Angoumois fêtent leurs anniversaires respectifs le samedi 25 juin sur le site des Pépinières Charentaises. Monsieur le Maire sera présent ainsi que M. TRIJEAUD.

**Randonnée VTT l'Yvracoise** : La randonnée VTT aura lieu le 18 avril entre 9h30 et 11h30.

**Décès de Monsieur Joseph ABAGLO** : Suite au décès de M. ABAGLO, un faire-part a été reçu en mairie. Celui-ci est lu aux conseillers municipaux.

**Tableau élection, 2<sup>ème</sup> tour** : Le bureau de vote, prévu à la Mairie, sera tenu comme suit :

8H - 10H30	M. NAUDON M. LAURENT
10H30 - 13H	M. LEVEQUE M. LAURENT
13H - 15H30	M. NAUDON M. LEVEQUE
15H30 - 19H	M. NAUDON Mme LEROUX

**Invitation Groupama** : Une journée sur la prévention routière aura lieu le lundi 9 mai à Chasseneuil-du-Poitou (86360). Cette journée est gratuite pour les élus, agents et membres des associations. Inscriptions avant le 14 avril.

**Domages salle polyvalente** : Des désordres ont été constatés dans la salle polyvalente. Suite à plusieurs relances, la visite d'un expert est prévue le 25 avril pour le sol de l'espace traiteur dont le carrelage présente des fissures.

Des courriers ont également été envoyés concernant l'apparition de fissures au niveau du placo du plafond de l'espace traiteur et les joints du sol plastique de la salle qui se décollent.

L'assurance dommages ouvrages de la commune est également conviée au rendez-vous de l'expert.

**Cérémonie du 8 mai** : La cérémonie aura lieu au monument aux morts à 11h, rendez-vous à 10h30 en mairie. Le traditionnel chocolat chaud sera servi à l'issue dans la salle Maurice Faury.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h48.

Le prochain conseil aura lieu le 16 mai 2022

